



LES ACTIONS PRIORITAIRES POUR L'AVENIR WALLON

Le dénommé « Plan Marshall » qui vient d'être rendu public a été intitulé « Les actions prioritaires pour l'Avenir wallon ». De fait, le gouvernement wallon a décidé d'une série de mesures sur lesquelles se concentreront des moyens budgétaires supplémentaires, afin d'optimiser leur impact sur le développement économique de la Wallonie. La présente analyse décrit le plan en synthèse, en livre quelques commentaires et pose un certain nombre de questions.

Synthèse du document

Petit rappel de ce que le Gouvernement a fait depuis son entrée en fonction : on ne part pas de rien... (Contrat d'avenir actualisé, décret-programme de relance économique et de simplification administrative, plan d'actions de simplification administrative, d'E-Gov et de lisibilité, Plans stratégiques n°1 et n°2, avec ciblage de mesures prioritaires, plans d'inclusion et de développement territorial équilibré, + nouvelles initiatives susceptibles d'être prises en matière sociale, de non-marchand, de logement, de développement durable, ...).

AXE 1 CRÉER LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

▪ Définition : combinaison d'entreprises-formation-recherche dans une démarche partenariale, synergies, projets communs et innovants, masse critique, rayonnement européen voire mondial ; condition : meilleure articulation des politiques économique, d'emploi, de recherche, d'équipement des zones et de formation.

- Détermination des domaines potentiels de pôles de compétitivité - la proposition du Gouvernement est :
 - Sciences du vivant
 - Agroalimentaire
 - Ingénierie mécanique
 - Transport et logistique
 - Aéronautique et spatial

Les domaines retenus seront déterminés définitivement en concertation avec les partenaires sociaux.

- Appel à porteurs de projets :
 - cahier des charges sur les partenariats
 - 2 interlocuteurs dans chaque projet (un industriel et un scientifique)
 - sélection des projets pour fin 2005
 - jury composé d'experts industriels et scientifiques nationaux et internationaux chargé de l'évaluation
- Financement - pour chaque pôle :
 - Investissements publics en actifs et participation (infrastructures, équipements, participation au capital)
 - Aide à la recherche
 - Aides à l'investissement : majoration du taux des primes à l'investissement
 - Formation :
 - * Réserve annuelle de 1.200 formations de D.E. et de travailleurs
 - * Collaboration systématique du ou des centres de compétence concernés par le secteur d'activité
 - Accueil des investisseurs étrangers (prospection par des experts sectoriels)
 - Soutien aux exportations (via l'AWEX, et des relais sectoriels « export »)
 - Gouvernance des pôles :
 - * il sera laissé aux acteurs privés (industriels et scientifiques) le soin de définir les méthodes de gouvernance du pôle qu'ils estiment les plus appropriées
 - * un conseil de gouvernance (= CA) composé des acteurs industriels, scientifiques et publics et présidé par un industriel
 - * un organe d'exécution (= Direction), structure très légère

- efficacités et une rationalisation des acteurs (plus de 70)
- un pilotage régional assuré par une agence régionale de stimulation économique
- au niveau local, des structures de coordination par bassin (2 en Hainaut et 1 dans chacune des autres provinces), sous forme de sociétés d'économie mixte et dans une perspective de « guichet unique »
- promotion de l'esprit d'entreprendre : e.a. proposition systématique aux étudiants du secondaire et du supérieur d'un module de formation à l'esprit d'entreprendre

- Optimiser les aides à l'expansion économique :
 - Révision des arrêtés sur les aides à l'expansion économique pour assurer un soutien spécifique aux pôles de compétitivité, clusters, filières et secteurs prioritaires définis par le Gouvernement, en particulier celles favorisant le développement durable et les énergies renouvelables
 - Exonération fiscale des aides à l'investissement et à la recherche (actuellement, perception de l'impôt des sociétés, soit environ 30%)
 - Résorption de l'arriéré des aides aux entreprises (environ 115 millions)
- Renforcer le soutien aux exportations : interventions de la SOFINEX, s.a. créée pour accompagner financièrement les entreprises dans leurs projets d'exportations et d'investissements à l'étranger.
- Accroître la disponibilité professionnelle via le développement des services de l'accueil de l'enfance et d'aide aux personnes dépendantes :
 - Création de 1.950 emplois dans les 2 ans dans ces deux secteurs (600 APE et 1.350 PTP)
- Favoriser l'emploi des jeunes et développer de nouvelles fonctions dans les PME et les TPE :
 - Utilisation accrue des PFI
 - Développer l'APE marchand dans les PME et TPE (500 emplois en 2 ans, dans des fonctions de différenciation, de créativité et de management)
 - Mettre en œuvre un PTP marchand à l'intention des PME et des TPE (1065 emplois en 2 ans, dans des fonctions de basse et moyenne qualification)

AXE 2 STIMULER LA CRÉATION D'ACTIVITÉS

- Rationaliser et coordonner la stimulation économique :
 - définir une politique globale à l'échelle de la Région dans un cadre budgétaire maîtrisé et en visant l'uniformisation de la stratégie régionale (vs dispersion des efforts) et une plus grande

- Assainir les sites d'activités économiques désaffectés :
 - Réhabiliter 100 sites non pollués – 80 millions d'Euros
 - Réhabiliter 50 sites pollués – 243 millions d'Euros pour 24 sites
- Equiper les zones d'accueil des activités économiques :
 - Infrastructures prioritaires d'accueil des activités économiques
 - Equipement des zones portuaires

AXE 3 ALLÉGER LES FISCALITÉS SUR L'ENTREPRISE

- Réduire la fiscalité régionale :
 - Rappel de ce qui a déjà été fait dans le cadre notamment du décret-programme en matière de précompte immobilier sur le matériel et l'outillage
 - Exonération totale de tous les investissements en matériel et outillage acquis à l'état neuf, pour les entreprises des zones franches et pour les PME.
 - La Région compensera l'impact de cette mesure sur les finances communales et provinciales
- Réduire la fiscalité provinciale :
 - Suppression de : la taxe industrielle compensatoire, la taxe sur la force motrice, la taxe sur la superficie (Hainaut). Au total : 28 millions d'Euros par an.
 - La Région compensera partiellement et de manière dégressive l'impact de cette mesure sur les finances provinciales.

- Créer des zones franches locales dans les zones en reconversion économique :
 - Nombre limité de communes (23) choisies selon un indicateur synthétique basé sur les données IWEPS mais aussi en se concentrant sur 3 arrondissements (Liège-Verviers, Charleroi, Mons-Soignies) et en intégrant les zones touchées par la reconversion de la sidérurgie
 - Cette liste peut être élargie à des communes touchées par d'importantes restructurations d'entreprises
 - Mesures décidées :
 - * Suppression de la taxe communale sur la force motrice (avec compensation pour la commune)
 - * Suppression du précompte immobilier sur le matériel et l'outillage acquis à l'état neuf (pour toutes les entreprises de la zone)
 - Demande au fédéral de baisser également la fiscalité sur les entreprises dans ces zones
 - Envisagé : régime préférentiel en matière d'aides aux entreprises.
- Créer des zones franches locales dans les zones rurales défavorisées :
 - Approche particulière avec le FIDER pour les communes rurales défavorisées
 - Nombre limité de communes (20) choisies sur base d'un indicateur synthétique (services de base, taux de chômage, revenu, minimexés, plus de 65 ans isolés, habitants vivant en caravane, etc.)
 - Mesures décidées :
 - * Suppression de la taxe communale sur la force motrice (avec compensation pour la commune)
 - * Suppression du précompte immobilier sur le matériel et l'outillage acquis à l'état neuf (pour toutes les entreprises de la zone)

- * Mesures de soutien aux projets de développement économique (financement d'« ateliers du travail partagé », infrastructures d'accueil pour jeunes entreprises, énergies renouvelables, diversification agro-alimentaire)

- Demande au fédéral de baisser également la fiscalité sur les entreprises dans ces zones.

- Suppression des droits de navigation, dont le montant (3 millions) sera pris en charge par les ports autonomes.

AXE 4 DOPER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION EN LIEN AVEC L'ENTREPRISE

- Financer la recherche de base en renforçant le FRIA : augmentation de 120 (30 par an durant 4 ans) du nombre de boursiers (= 1 million d'euros par an, supporté à parts égales par la Région Wallonne et la Communauté Française).
- Mettre en place des programmes d'excellence : soutien de programmes proposés par les universités, avec interaction étroite entre eux et le réseau des structures qui facilitent le transfert technologique.
- Intensifier les programmes mobilisateurs : planifier pour 4 ans le lancement de programmes mobilisateurs dans des domaines bien définis, compatibles avec la politique industrielle de la Région : énergies renouvelables, économies d'énergie, entre autres.
- Renforcer la politique en matière de spin-off (= au départ de recherche menée par une université) et de spin-out (=au départ de recherche menée par une entreprise).
- Rationaliser et coordonner la stimulation technologique : rationalisation et mise en réseau des structures d'intermédiation scientifique et technologique (une cinquantaine), rationalisation du paysage des centres de recherche.

- Réformer le décret « recherche » (en le soumettant à un expert indépendant) et fusionner les administrations (Economie et emploi et Recherche).

AXE 5 SUSCITER DES COMPÉTENCES POUR L'EMPLOI

- Répondre aux **métiers en pénurie** : création au sein du FOREm d'un dispositif intégré de lutte contre les fonctions critiques
 - Identifier et anticiper les pénuries
 - Donner des objectifs chiffrés aux directions régionales du FOREm
 - Organiser au minimum 8000 formations supplémentaires sur 4 ans
 - Lutter contre les stéréotypes sexués dans l'orientation scolaire et la formation professionnelle
- Lancer un **plan langues** :
 - 8000 bourses d'immersion supplémentaires
 - 12000 formations intensives supplémentaires en langues pour les demandeurs d'emploi (en 4 ans)
 - 500.000 chèques supplémentaires pour la formation en langue à l'intention des travailleurs
 - développement des programmes AWEX de formation pratique et stages d'immersion économique et linguistique à l'étranger (800 en plus d'ici 2009)
- Contribuer à améliorer la **qualité de la formation et de l'enseignement qualifiant** :
 - Renforcement de l'apport de la Région autour de 2 axes : la formation en alternance et l'accès à du matériel pédagogique moderne et de qualité.
 - Création de 20 à 30 Centres de Technologies Avancées : labelliser CTA des écoles déjà très spécialisées dans un domaine porteur d'emploi, et leur affecter les moyens nécessaires pour acquérir un équipement de pointe (avec ouverture aux demandeurs d'emploi et aux travailleurs, et aux élèves et enseignants de tous réseaux).

- Renforcer l'accès aux centres de compétence pour les élèves et enseignants de l'enseignement qualifiant
- Conclure des conventions avec les secteurs professionnels (ouverture de places de stage, promotion des métiers en pénurie, formation en langue, etc.)
- Augmenter le nombre d'étudiants en alternance (plus 1500 places de formation en 4 ans) notamment en généralisant la prime aux employeurs.

NOUVELLE GOUVERNANCE

Deux pages consacrées à la méthodologie de travail (comités ministériels transversaux, délégués spéciaux qui président des task force, chefs de projets pour chaque grand chantier), au pilotage budgétaire, au calendrier de mise en œuvre et à l'évaluation.

Egalement : l'engagement de mettre en œuvre ces actions sans augmenter l'emploi public dans les administrations et les OIP, et de poursuivre dans la rationalisation et la coordination des différentes structures impliquant des entités administratives régionales et para-régionales.

COMMENTAIRES ET QUESTIONS

Remarque préalable : volontairement, on ne redira pas ici l'a priori positif qu'on partage bien entendu avec à peu près tous les acteurs socio-économiques qui se sont jusqu'à présent exprimés sur ce plan. L'esprit général, et pas mal des mesures précises (par exemple, le choix de favoriser davantage encore le développement de l'alternance ou la volonté de soutenir l'apprentissage des langues) qui figurent dans cette note sont en effet encourageants.

- Du point de vue budgétaire, deux grandes craintes sont exprimées :

- Celle de **ne pas voir disponibles les marges budgétaires** qui, en-dehors de la vente d'actions ARCELOR et de la mobilisation de moyens venant de structures parapubliques existantes, forment une bonne part du financement du plan.

- Celle de devoir constater que **toutes les marges dont bénéficiera la Région dans les 4 ans qui viennent seront totalement englouties par ce plan**, au détriment des autres politiques (social, logement, non-marchand, etc.). Un plan d'inclusion sociale est annoncé pour octobre, mais on peut se demander avec quels moyens de mise en œuvre. La Ministre Vienne se veut rassurante à ce propos : la vigilance s'imposera lors de l'élaboration des prochains budgets, et à l'occasion des ajustements (le dernier ajustement aurait par exemple conduit à supprimer un certain nombre de subventions non-récurrentes dans le département des affaires sociales – information provenant des Centres régionaux d'intégration).

- Ce plan est **très centré sur l'économie marchande**, et ne parle du non-marchand que dans son volet « accueil de l'enfance » et « aide aux personnes dépendantes », c'est-à-dire pas en tant que producteur direct de richesse mais bien comme soutien au secteur dit « productif ». On semble donc considérer que le non-marchand n'est pas à soutenir comme tel et on n'entend pas valoriser son impact économique. Or, il est évident que pour nous (voir à ce sujet la lettre commune du MOC et de l'UVC), le non-marchand est créateur de richesse économique et d'emplois durables, et qu'il a donc un rôle essentiel à jouer dans un plan de redressement économique comme celui qui nous est présenté ici.

- Dans le même ordre d'idée, il faut se poser la question **des choix à faire dans les investissements publics**, ce qui est complètement absent du plan : faut-il mobiliser les budgets de la Région pour faire une autoroute au sud de Charleroi, ou les utiliser pour soutenir la rénovation des maisons de repos et la construction de nouvelles crèches ? Notre réponse est évidente.
- On aurait souhaité que **les filières liées au développement durable soient davantage présentes et explicitées dans ce plan**. Certes, on évoque ici et là les énergies renouvelables, mais il aurait été sans doute opportun de trouver des indications beaucoup plus précises et un engagement volontariste d'aider les secteurs porteurs et les articulations entre eux (filières), notamment la construction de logements sociaux et la rénovation de bâtiments, l'isolation et les économies d'énergie, la valorisation de la filière « bois », l'agriculture biologique, etc. A cet égard, est-il totalement ringard de reparler d'initiative industrielle publique, quand on sait par exemple que les quelques PME wallonnes de construction de panneaux solaires (voire les installateurs de poêles à bois) sont complètement dépassées, et que la demande va aller croissant ? On pourrait aussi en cette matière soutenir particulièrement l'économie sociale.
- **Le choix proposé des secteurs retenus pour y développer des pôles de compétitivité** nous laisse particulièrement interrogatifs.
 - D'abord, la question de savoir s'il faut ou non déterminer *a priori* les secteurs porteurs reste ouverte : Robert Deschamps estime que ce n'est pas aux politiques à faire ce choix, et qu'il faut plutôt laisser le marché et les acteurs économiques en décider en fonction de l'évolution de la vie économique.
 - Ensuite, on peut légitimement considérer que le secteur de la production pharmaceutique a, de par ses marges bénéficiaires, les moyens de se développer et de créer ses pôles de compétitivité (sans devoir attendre d'aides publiques pour ce faire). Encore faut-il toutefois que les entreprises du secteur, qui sont des multinationales en concurrence féroce, puissent s'entendre et s'allier, ce qui est loin d'être garanti.
 - De même, les dernières annonces de restructuration en aéronautique peuvent conduire à mettre en doute que l'option pour ce secteur soit judicieuse (même si par ailleurs les carnets de commande semblent bien remplis).
 - On peut aussi se poser des questions sur le type d'emplois, leur qualité et leur durabilité dans le secteur de la logistique et du transport. Et s'interroger sur la réalité de ce secteur par rapport à la création de richesse durable en Wallonie.
 - Enfin, comme dit ci-dessus, on s'étonnera de l'absence de certains secteurs qui pourtant devraient, dans une perspective de développement durable, connaître un fort développement à l'avenir.
- Deux grandes inconnues demeurent toutefois :
 - **L'évolution du contexte économique international, et la capacité des citoyen(ne)s wallon(ne)s à saisir les opportunités** (le fameux problème de l'« esprit d'entreprise » !...)
 - S'il est impossible pour les décideurs politiques wallons d'influer sur la première dimension, il leur est par contre loisible de mettre en œuvre des mesures visant à jouer sur le facteur culturel. Une mesure figure dans le plan : proposition systématique d'un module de « formation à l'esprit d'entreprendre » aux étudiants de secondaire et du supérieur. Pas sûr que cela soit suffisant. Ne faut-il pas aussi encourager davantage des initiatives d'économie sociale, notamment sous la forme de coopératives ?
- Enfin, on relèvera que **certaines déclarations (cfr André Antoine à Mise au point) sont inquiétantes** : on semble considérer que les fonctionnaires de la région et surtout des provinces sont payés à ne rien faire, et qu'il serait bon d'en limiter drastiquement le nombre. Si on peut légitimement s'interroger sur l'efficacité de certaines administrations publiques, il ne faudrait pas dans le même temps oublier qu'une province, par exemple, c'est aussi des établissements scolaires et hospitaliers. Et que l'administration wallonne, c'est aussi des équipes de travailleurs qui souffrent depuis des années du manque chronique d'effectifs lié au non-

remplacement des partants (par exemple, les eaux et forêts ou la navigation fluviale). Dans le même ordre d'idées également, une question importante est celle de la compensation pour les provinces, mais peut-être surtout pour les communes, du manque à gagner lié à la suppression des taxes perçues par elles sur les entreprises : si cette compensation est

insuffisante, et vu l'état général des finances des communes wallonnes, on peut craindre des effets négatifs sur l'emploi communal.

Thierry JACQUES



**AVEC LE SOUTIEN DU MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE,
SERVICE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE**